

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 18/04/2024

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

18 AVR. 2024

L'an **deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : Mme Ineke FLOODGATE, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Ineke FLOODGATE en faveur de M. Jean POLY, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-064**

Domaine : 4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL TITULAIRE.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et plus particulièrement ses articles 61 à 63 relatifs à la mise à disposition ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à l'application de ces dispositions aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Considérant le courrier d'acceptation de Mme Florence BEZIA en date du 14 février 2024 pour la mise à disposition d'un personnel entre la commune de Quillan et la commune du Bousquet ;

Cette mise à disposition de 12 heures / semaine est conclue pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024 ;

La Commune du Bousquet procédera au remboursement des frais de personnel à concurrence de 1301.02€/mois sur la base de 12h/semaine ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire selon les modalités décrites dans la convention. (Consultable auprès de M. JORDAN)
2. D'inscrire la recette en section de fonctionnement du BP 2024.
3. D'autoriser M. Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment la convention.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2024-064**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-04-18T09-51-21.00 (MI252456458)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240418-2024-064-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL TITULAIRE**Date de décision :** Apr 18, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Fonction publique territoriale**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-064.PDF](#)**Préparé**

Date 18/04/24 à 09:51

Par [JORDAN Edouard](#)**Transmis**

Date 18/04/24 à 09:51

Par [JORDAN Edouard](#)**Accusé de réception**

Date 18/04/24 à 09:55